

## TERMES DE REFERENCE

### Etude diagnostique de l'accessibilité des services de prise en charge des violences basées sur le genre aux personnes handicapées.

TERMES DE REFERENCE	
Structure/Organisation	Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) – Tunisie
Sujet de la consultation	<p>Pour promouvoir la non-discrimination et assurer l'accès des personnes en situation de handicap aux services de prise en charge des femmes victimes de violence de manière active, significative et égale par rapport aux autres, il est essentiel de comprendre les obstacles auxquels font face ces personnes.</p> <p>La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies, ratifiée par la Tunisie en 2008 intègre l'accessibilité parmi ses huit principes généraux (article 3), également la loi d'orientation n°2005-83 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées, intègre tout un chapitre sur l'accessibilité « aménagement de l'environnement et facilitation du déplacement et de la communication ».</p> <p>De son côté, la loi 58-2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'applique à toutes les femmes, « quelque soit la couleur, la race, la religion ,la pensée, l'âge, la nationalité, les conditions économiques et sociales, l'état civil, l'état de santé, la langue ou le handicap » et garantit «l'égalité des chances pour l'accès aux services dans les différentes zones et régions » ainsi que « l'accès à l'information et le conseil juridique concernant les dispositions régissant les procédures judiciaires et les services disponibles ». Cela signifie que cette question doit être abordée de manière transversale : les personnes handicapées ne pourront réellement jouir de leurs droits si les conditions d'accessibilité sont réalisées.</p> <p>Un certain nombre de problèmes d'accès des personnes handicapées aux services de prise en charge de la violence basée sur le genre émergent tels que des barrières physiques qui empêchent l'accès des personnes handicapées aux services, des obstacles en termes d'information qui empêchent l'accès des personnes handicapées aux brochures d'information destinées à la promotion des services et la protection des droits ; les barrières comportementales qui font apparaître des discriminations pouvant avoir de fortes retombées sur les droits des personnes handicapées, particulièrement sur celles qui présentent des handicaps psychosociaux ; et les barrières institutionnelles notamment la législation, les pratiques et les procédures qui ne facilitent pas l'accès des personnes handicapées à ces services.</p> <p>Bien que toutes les personnes handicapées soient confrontées à la marginalisation et à la discrimination dans tous les aspects de la vie, notamment les sphères culturelles, éducatives, économiques et politiques. Les femmes et les filles en situation de handicap sont exposées davantage aux violences combinées : la violence basée sur le genre et la violence basée sur le handicap. De ce fait elles sont exposées à un risque</p>

	<p>plus élevé de violences.</p> <p>Si le handicap accroît le risque de violence, les violences accroissent également le handicap. D'une part, l'impact psycho-traumatique qui résulte de ces violences reste souvent méconnu par les professionnels et donc non pris en charge de manière adaptée, et d'autre part, les services de prise en charge et d'orientation restent inaccessibles et peu connus des femmes et filles en situation de handicap, entraînant ainsi leur isolement et leur vulnérabilité sociale.</p> <p>Dans ce contexte, et afin de garantir l'accès aux services de prise en charge des femmes et filles handicapées victimes de violence, L'UNFPA et ses partenaires, l'Association Tunisienne pour la Gestion et la Stabilité Sociale (TAMSS) et l'Organisation Tunisienne de défense des Droits des personnes Handicapées (OTDDPH), prévoient de mener une étude diagnostique sur l'accessibilité des services et la société civile pour la prise en charge des femmes victimes de violence au sein de 7 structures de prise en charge des femmes et filles victimes de violence gérées par des organisations de la société civile et appuyées par l'UNFPA dans le cadre du programme EMNA « Pour une réponse intégrée aux violences basées sur le genre », à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité de jour et centre d'hébergement Sidi Ali Azzouz à Tunis, géré par l'association Beity</li> <li>- Centre d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence de Sfax, géré par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates</li> <li>- Centre d'hébergement Aroua La Kairouanaise à Kairouan, géré par l'association TAMSS</li> <li>- Cellules d'écoute et d'orientation de Tunis et Kairouan, gérés par l'association TAMSS</li> <li>- Centre Horra wa Faala à Gafsa, géré par l'Association de Développement Gafsa-Sud (ADGS)</li> <li>- Centre d'hébergement Amen à Mahdia, géré par l'association la Voix de la Femme</li> <li>- Cellule l'écoute, d'orientation et d'accompagnement de Zarzis, appuyé par l'Association de Développement Durable et de Coopération Internationale</li> </ul> <p>A cet effet, il est prévu de recruter un.e consultant.e afin de mener une étude diagnostique de l'accessibilité des services de prise en charge des violences basées sur le genre aux personnes handicapées.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'accessibilité, qui dresse le constat de l'état d'accessibilité initial de l'étude par type de handicap et fait ressortir les enjeux d'amélioration de cette accessibilité de manière hiérarchisée</li> <li>- Analyse de l'adéquation de l'approche développée par les services avec les textes législatifs, les cahiers des charges d'un côté, mais aussi avec les principes clefs de la CRDPH (approche globale ; approche centrée sur la personne...) et les standards internationaux dans chacun des secteurs clefs de l'autre côté ; constat des écarts et des principaux dysfonctionnements au</li> </ul>

	<p>niveau des services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de préconisations (ou pistes de solutions pouvant être techniques, technologiques, fonctionnelles et organisationnelles ou encore humaines)</li> </ul>
Tâches et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir une réunion de mise au point avec le comité technique de projet (L'équipe UNFPA, l'association TAMSS et l'OTDDPH).</li> <li>- Collecter leurs suggestions d'amélioration et cerner les attentes vis-à-vis du diagnostic</li> <li>- Élaborer la checklist d'accessibilité de l'infrastructure et la checklist de la qualité des services</li> <li>- Discuter et valider la checklist proposée avec le comité technique.</li> <li>- Assurer la formation des enquêteurs sur les standards de l'accessibilité et la mise en place de l'audit de l'accessibilité</li> <li>- Prévoir des réunions de supervisions avec les équipes de l'enquête pour effectuer des mises au point en fonction de l'avancement du travail.</li> <li>- Rédiger un document final détaillant la méthodologie du diagnostic, les résultats et les recommandations. Ce rapport contiendra un ensemble de schémas, illustrations et graphiques facilitant l'appropriation des enjeux et des recommandations par les acteurs.</li> <li>- Prévoir une réunion de validation du produit final.</li> </ul>
Période et conditions de la consultation	<b>16 jours</b> de travail étalés sur la période allant du <b>10 mai au 30 juin 2023</b> .
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une note méthodologique pour l'approche à adopter avec un calendrier d'exécution. Délai prévisionnel : 30 mai 2023</li> <li>- Une version préliminaire de la check list accessibilité infrastructure et qualité de service . Délai prévisionnel : <b>8 juin 2023</b></li> <li>- <b>Une version finalisée de la check list</b> accessibilité infrastructure et qualité de service . Délai prévisionnel : <b>16 juin 2023</b></li> <li>- <b>Formation des enquêteurs : 19 juin 2023</b></li> <li>- Une version préliminaire du rapport . Délai prévisionnel : <b>7 juillet 2023</b></li> <li>- Une version finalisée du rapport et une présentation du document de diagnostic PPT finalisée : <b>14 juillet 2023</b></li> <li>-</li> </ul>
Suivi / monitoring	<p>Le/la consultant.e travaillera en étroite collaboration avec le comité technique du projet ( UNFPA, TAMSS, OTDDPH)</p> <p>La validation des livrables sera assurée par la Direction du comité technique du projet ( UNFPA, TAMSS, OTDDPH)</p> <p>Le/la consultant.e est tenu.e à une obligation de confidentialité, il/elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable.</p>

Qualifications / Expérience	Les soumissionnaires doivent : <ul style="list-style-type: none"><li>• Être diplômé en santé publique, sciences humaines, sociales.</li><li>• Avoir des connaissances approfondies en droits des personnes handicapés et les normes d'accessibilité.</li><li>• Avoir des connaissances dans le domaine de la violence basée sur le genre</li><li>• Avoir de l'expérience en matière des enquêtes et la collecte des données.</li><li>• Avoir des capacités rédactionnelles en langue française et arabe.</li></ul>
Soumission des candidatures:	Les soumissionnaires intéressés sont appelé.e.s à soumettre leur meilleure offre comportant : <ul style="list-style-type: none"><li>-L'offre technique incluant : Une brève note méthodologique avec un chronogramme prévisionnel respectant les délais énoncés</li><li>-L'offre financière détaillée</li><li>- Un CV détaillé</li></ul> Le dossier de candidature devra être soumis par e-mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:tunisia.office@unfpa.org">tunisia.office@unfpa.org</a> et mettre en copie <a href="mailto:mbensaid@unfpa.org">mbensaid@unfpa.org</a> et <a href="mailto:benjemaa@unfpa.org">benjemaa@unfpa.org</a> avant le <b>10 mai 2023</b>
Signature : Dr Rym Fayala Date	